

**DESIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU CENTRE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de désigner 1 représentant du conseil municipal au sein du « Collège des élus » au Centre National d'Action Sociale (CNAS).

Il rappelle que la désignation est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Monsieur le Maire propose de désigner Sylvie ROSSÉ. Il demande si d'autres personnes sont candidates.

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de voter à main levée,
- **APPROUVE** la désignation de Sylvie ROSSÉ comme délégué de la ville au sein du collège des élus du CNAS.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme,

**Le Maire,  
Mathieu GAGLIARDI**